

## LES ACTUS >>>

# FORUM

# DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE MÉTROPOLITAIN

28 NOVEMBRE 2022



FOCUS SUR QUELQUES ACTUS  
PRESENTEES EN PLENIERE >>>

## Des milliers d'arbres plantés avec le Plan Canopée

Avec son plan canopée délibéré en février 2022, la Métropole veut protéger les arbres et déployer une nouvelle canopée par des plantations d'arbres adaptés au changement climatique. En favorisant une végétalisation sur plusieurs strates, par une palette végétale variée de couvrir sols et arbustes, la Métropole favorise la biodiversité, renforce la fraîcheur en ville et couvre le sol pour le protéger de l'échauffement. Privilégier les sols perméables, de couleur claire et si possible végétalisés participera fortement à lutter au cœur des villes et des quartiers contre les îlots de chaleur.

A ce jour, sur les deux dernières saisons de plantation allant d'octobre 2020 à mars 2022, près de 2300 arbres de 130 espèces différentes ont d'ores-et-déjà été plantés dans plus de 30 communes. Dans l'optique d'atteindre 30% en 2030, et 40% en 2050, il faudra conserver notre patrimoine privé et public et encore planter des milliers d'arbres sur tout le territoire avec l'aide de tous.

## Projet Alimentaire Inter-Territorial : un scénario prospectif à 2050 établi en 2022

En 2022, la Métropole a travaillé avec les partenaires du Projet Alimentaire inter-Territorial (le PAiT) à établir un scénario souhaitable pour l'agriculture et l'alimentation pour 2050, accompagnés par le bureau d'étude SOLAGRO. Ce travail a rassemblé plus de 70 représentants de l'écosystème agricole et alimentaire du PAiT, réunis lors de 3 ateliers (février, mars, mai 2022). 24 lignes directrices posent maintenant le cadre pour un futur agricole et alimentaire durable. Plus

d'infos sur le site web du PAiT dès le premier trimestre 2023 : <https://www.pait-transition-alimentaire.org/>

La Stratégie Economique Grenoble Alpes 2030 :  
Innovation, Emploi, Transitions – 80 actions pour  
l'économie de demain

Une stratégie de développement économique et d'attractivité ne peut se définir que collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés. Voilà pourquoi Grenoble-Alpes Métropole a sollicité depuis mars 2022 plus d'une centaine d'acteurs (élus, structures intermédiaires, citoyens membres de la CCC et entreprises de toute taille et secteur) afin de la co-construire. Ce sont 4 axes stratégiques, 12 objectifs et 80 actions qui ont émergé des échanges. Son ambition, conjuguer économie et écologie de manière positive. Elle a été adoptée lors du Conseil métropolitain du 18 novembre 2022.

### Zone à faibles émissions pour les voitures en 2023 : grande concertation volontaire

Grenoble-Alpes Métropole organise une large concertation sur la Zone à Faibles Émissions pour les voitures particulières qu'elle mettra en place en 2023. Après six semaines de concertation, plus de 1 200 contributions et commentaires ont été déposés sur la plateforme participative et plus de 1000 personnes ont été rencontrées lors des rencontres sur l'espace public et ateliers. Les informations et espaces d'expressions sont disponibles sur [metropoleparticipative.fr](https://metropoleparticipative.fr). Cette concertation prendra fin le 9 décembre !

### Adoption du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Grenoble-Alpes Métropole a adopté le 4 février 2022 son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable, document-socle de la commande publique responsable. Ce document décline sur la période 2022-2026, 20 engagements construits autour des trois piliers du développement durable : écologique, social et économique. 12 engagements concernent plus spécifiquement la performance environnementale. A partir du 1er janvier 2023, de nombreuses collectivités vont également être soumises à l'obligation d'adopter un tel document, puisque le seuil est abaissé de 100 M€ à 50 M€ HT d'achat. Le SPASER de Grenoble-Alpes Métropole est téléchargeable : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>

### Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (FAST)

Face à l'urgence et l'importance des enjeux associés au changement climatique, la Métropole met d'ores et déjà en œuvre des actions en matière d'adaptation des dispositifs et d'accompagnement aux changements. Afin de renforcer la prise en compte de l'enjeu social et ne laisser personne de côté, une délibération-cadre a été votée en mars 2022 créant le Fonds d'accompagnement social aux transitions (FAST). Ce fonds a vocation à renforcer l'action de la Métropole en direction des publics et des territoires les plus fragiles, et tout particulièrement, bien que sans exclusivité, les quartiers de la politique de la ville (QPV et QVA). Ce fonds interviendra en fonctionnement et en investissement via un appel à projets permanent et un appel à manifestation d'intérêt annuel dont le thème sera les mobilités en 2023.

### Convention Citoyenne pour le Climat

La métropole a organisé en 2022 une convention citoyenne pour le climat local. 120 citoyennes et citoyens tirés au sort pour être représentatifs de la diversité métropolitaine ont été amenés à se prononcer sur deux questions : comment réduire les gaz à effet de serre d'ici 2030? Et comment devenir un territoire neutre en carbone d'ici 2050 ?

Vendredi 14 octobre 2022, au terme de 5 sessions de travail, les citoyens ont remis aux décideurs plus de 200 propositions lors d'un conseil métropolitain exceptionnel. En cours d'analyse, ces dernières seront soumises au vote des élus métropolitains le 10 mars 2023.

## MAIS AUSSI >>>

### Des scénarios de neutralité carbone pour la Métropole de 2050

Face à l'urgence et l'importance des enjeux associés au changement climatique, la Métropole étudie, en s'appuyant sur le projet « Transitions 2050 » de l'ADEME, 4 « chemins-type » permettant de contribuer à l'objectif de neutralité carbone planétaire en 2050. La première phase de territorialisation des scénarios de l'ADEME, conduite en 2022, ouvre la voie à une seconde étape de mise en débat politique des scénarios dont l'objectif est d'élaborer des combinaisons d'actions structurantes et d'analyser les leviers locaux pour contribuer à l'objectif international de neutralité carbone.

### Etude sur le phénomène d'îlot de chaleur urbain

Accompagnée par un climatologue, la Métropole s'est engagée dans une analyse du phénomène d'ICU pour améliorer la connaissance des ICU sur son territoire et ainsi mieux prendre en compte cette problématique dans la gestion et l'aménagement des espaces publics et dans les opérations d'aménagements urbains. Cette étude vient compléter les travaux engagés à Grenoble et Echirolles. Débutée en 2022, la première étape consiste à définir des zones climatiques locales (LCZ) sur les tissus agglomérés de la Métropole ; Ce pré-diagnostic climatique fondé sur l'urbain permettra de déterminer les secteurs à enjeux pour installer un réseau de mesures de températures. Les relevés de température débuteront à l'été 2023 et les premiers résultats seront livrés fin 2023.

### Grenoble Capitale Verte Européenne 2022 : bientôt la fin, ou plutôt la suite !

L'année Grenoble capitale verte européenne 2022 arrive à son terme en janvier prochain, nous passerons le flambeau à Tallinn en Estonie. Mais avec 1400 actions labellisées capitale verte cette année, la dynamique est là, et il nous appartient de la poursuivre bien au-delà de cette année particulière. Alors rendez-vous en 2023 pour la suite, pour continuer à nous engager ensemble à travers les défis du territoire, et ainsi profiter de l'élan de l'année 2022.

Plus d'infos sur [greengrenoble2022.eu](https://greengrenoble2022.eu)

### De nouvelles communes signataires de la Charte d'engagement dans le Plan Climat

17 communes ont d'ores-et-déjà délibéré sur leur plan d'action et ont signé la charte le 16 décembre 2021 : Corenc, Echirolles, Gières, Grenoble, Meylan, Poizat, Pont-de-Claix, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, La Tronche, Varcès, Vaulnaveys-Le-Haut, Venon et Vizille. Elles représentent au total 335 000 habitants. L'élaboration des plan d'actions communaux ont reposé sur : L'implication d'un grand nombre d'acteurs dans chaque commune (élus et services) ; La définition de plan d'actions très denses ; Des actions concrètes et opérationnelles. Chaque plan d'actions compte environ 100 à 150 actions.

Prochainement, 8 nouvelles communes signeront la Charte et ses engagements début 2023 : Champ sur Drac, Jarrie, Fontaine, Seyssins, St Egreve, Eybens, Claix et Proveysieux.

### Grenoble Alpes Métropole : une des premières métropoles françaises à proposer une solution de tri à la source des déchets alimentaires à tous les habitants

En décembre prochain, 350 000 habitants seront déjà équipés pour réaliser ce tri avec plusieurs modalités : différents modèles de composteurs (ou lombricomposteurs) pour les habitants, bioseau ajouré et son kit de tri pour les foyers en habitat collectif bénéficiant de la collecte en porte à porte, mais aussi pour les professionnels des métiers de bouche... La Métropole accompagne aussi, la mise en œuvre de sites de compostage partagé dans les communes rurales, en pied d'immeuble et en cœur de village.

En 2025, le site de compostage de Murianette sera capable de produire du biométhane issu des déchets alimentaires grâce à la construction d'une unité de méthanisation. La production est estimée à 8 Gwh/an. Après purification, ce biogaz sera injecté dans le réseau de distribution de GRDF et sera consommé localement. Une fois les déchets alimentaires "méthanisés", le digestat sera ensuite composté. Environ 8 000 tonnes de compost de haute qualité seront produites chaque année pour la fertilisation de cultures maraîchères.

### Adoption du Fonds métropolitain d'aide à l'investissement des communes : lutte contre le changement climatique

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) soumis au vote ce vendredi 18 novembre a adopté un nouveau dispositif permettant de soutenir le financement des projets des communes pour relever les défis environnementaux: le Fonds métropolitain d'aide à l'investissement des communes du territoire.

Ce fonds, dont l'enveloppe est fixée à 2 millions d'euros par an à partir de 2023, soit 8 millions d'euros au global sur la période 2023-2026, concerne les projets d'investissement municipaux (équipements, acquisitions, travaux d'amélioration, ...) participant à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à la préservation de la biodiversité en tenant compte des enjeux de solidarité. Deux appels à projets par an permettront aux communes de déposer leurs demandes.

Informations :  
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/162-presse.htm>

Retrouvez toutes les actualités sur le site des partenaires du Plan Climat

>>> <https://planclimat.grenoblealpesmetropole.fr/>

